

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER DU MARDI 02 MARS 2021

Espace Culturel Saint-Grégoire – Place de la Tuilerie - MUNSTER

Sous la présidence de Monsieur Norbert SCHICKEL, Président

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18heures30.

Présents :

BREITENBACH

Monique HANS, Maire

Jean-Martin MEYER, Adjoint au Maire

ESCHBACH-AU-VAL

Norbert SCHICKEL, Maire

GRIESBACH-AU-VAL

Angelo ROMANO, Maire

Jean-Jacques MOREL, Adjoint au Maire

GUNSBACH

André TINGEY, Maire

Maurice HENRY, Adjoint au Maire

HOHROD

Francine DIERSTEIN-MULLER, Déléguée suppléante, Adjoint au Maire

LUTTENBACH

Bernard REINHEIMER, Maire

Alfred WEICK, Adjoint au Maire

METZERAL

Denise BUHL, Maire, Conseillère Régionale, Maire

Robert GEORGE, Conseiller Municipal

MITTLACH

Bernard ZINGLE, Maire

MUHLBACH-SUR-MUNSTER

Patrick ALTHUSSER, Maire

Mady REBERT, Adjoint au Maire

MUNSTER

Pierre DISCHINGER, Maire

Monique MARTIN, Adjoint au Maire, Conseillère Départementale

Jean-François WOLLBRETT, Adjoint au Maire

Marc WIOLAND, Adjoint au Maire

Carla BRUNETTI, Adjoint au Maire
Roland GIANTI, Adjoint au Maire
Audrey LUTZ, Conseillère Municipale
Jean-Daniel CHAPOT, Conseiller Municipal

SONDERNACH

Thierry BESSEY, Maire

SOULTZBACH-LES-BAINS

Jean ELLMINGER, Maire
Claude MEYER, Adjoint au Maire

SOULTZEREN

Heidi DEYBACH, Conseillère Municipale

STOSSWIHR

Daniel THOMEN, Maire
Patricia EBERSHOL, Conseillère Municipale

WASSERBOURG

Jean-François KABUCZ, Maire
Alain GANGLOFF, Adjoint au Maire

WIHR-AU-VAL

Gabriel BURGARD, Maire

Absents excusés et représentés :

Charles FRITSCH, Adjoint au Maire de HOHROD

Absents excusés et non représentés :

./.

Absents non excusés :

./.

Ont donné procuration :

Antoinette STRAUMANN, Adjoint au Maire de MUNSTER, *procuration à Madame Carla BRUNETTI, Adjoint au Maire de MUNSTER.*

Philippe BRESCHBUHL, Maire de SOULTZEREN, *procuration à Madame Heidi DEYBACH, Conseillère Municipale de SOULTZEREN.*

Daniel HAUDY, Adjoint au Maire de SONDERNACH, *procuration à Monsieur Thierry BESSEY, Maire de SONDERNACH,*

Geneviève TANNACHER, Adjoint au Maire de WIHR-AU-VAL, *procuration à Monsieur Gabriel BURGARD, Maire de WIHR-AU-VAL.*

Invités (sans droit de vote) :

Michèle SCHIRA, Déléguée suppléante, Adjoint au Maire d'ESCHBACH-AU-VAL, *excusée*

Francine DIERSTEIN-MULLER, Déléguée suppléante, Adjoint au Maire de HOHROD,

Marie Agnès SPENLE, Déléguée suppléante, Adjoint au Maire de MITTLACH.

Monsieur le Président, Norbert SCHICKEL fait part des pouvoirs.

Le Conseil Communautaire désigne Monsieur Daniel THOMEN pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 09 février 2020**
2. **Communication des décisions du Bureau du 16 février 2021**
3. **Communication des décisions d'achat du Président et des Vice-présidents**
4. **Communication des décisions du Président dans le cadre de ses délégations**
5. **Finances**
 - 5.1. Présentation des comptes administratifs des budgets annexes 2020 et orientations budgétaires 2021 des budgets annexes de la CC Vallée de Munster
 - 5.2. Présentation du compte administratif 2020 du budget général de la CC Vallée de Munster
 - 5.3. Protocole transactionnel relatif à la résiliation amiable de la délégation de service public pour l'exploitation du site agro touristique de la Maison du Fromage
6. **Environnement**
 - 6.1. Rapport d'exploitation 2020 de la Chaufferie Bois
7. **Services généraux**
 - 7.1. Désignation de représentants de la CCVM à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace
 - 7.2. Ressources humaines – Dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes
8. **Informations et points divers**
 - 8.1. Informations refacturation des travaux préparatoires aux levés topographiques
 - 8.2. Calendrier des réunions

Monsieur le Président, Norbert SCHICKEL, salue l'ensemble des personnes présentes et plus particulièrement Madame Denise BUHL, Conseillère Régionale, Madame Monique MARTIN, Conseillère Départementale, Monsieur Pascal VINCENT, Comptable du Trésor, la presse, le public et le personnel.

Le Président demande à l'assemblée communautaire une minute de silence en souvenir de Monsieur Antoine BOITHIOT qui nous a quittés le 18 février dernier. Homme de cœur, profondément attaché à la Vallée de Munster et à l'action publique, Antoine BOITHIOT a œuvré pour le développement de l'intercommunalité en étant délégué du SIVOM de la Vallée de Munster à partir de 1977, puis 2^{ème} Vice-président et enfin président du SIVOM de 1986 à 1995 et conseiller communautaire de 1995 à 2001.

Le Président présente Madame Manon LAEMMEL qui a rejoint l'équipe de la CCVM en qualité de chargée de mission éco-tourisme.

Les membres du conseil donnent leur accord pour le rajout des points à l'ordre du jour.

Compte tenu du contexte sanitaire, le président invite les membres de l'assemblée à conserver les masques durant toute la séance.

POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 FEVRIER 2021

Le procès-verbal, expédié à tous les délégués, est commenté par le Président.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance publique du 09 février 2021 est adopté.

POINT 2 – COMMUNICATION DES DECISIONS DU BUREAU DU 16 FEVRIER 2021

DECISION N° 007/2021 – FINANCES/TOURISME
Convention d'objectifs 2021 avec l'Office de tourisme de la Vallée de Munster

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes dispose d'un Office de tourisme associatif au niveau de son territoire. Une convention d'objectifs entre l'office de tourisme, qui est une association, et l'intercommunalité s'impose pour :

- respecter les critères du classement en office de tourisme de catégorie 1, d'une part, et les éléments présentés dans le cadre de l'audit marque Qualité Tourisme, d'autre part,
- recenser « les objectifs et les moyens consacrés aux missions de l'Office de Tourisme Communautaire ».

Énumérées dans l'article L133-3 du Code du tourisme d'une part et précisées dans les statuts de OTVM, ces missions sont :

- Assurer l'accueil et l'information des touristes dans ses bureaux de Munster et à l'occasion des événements dont l'affluence justifie de se déplacer hors des murs pour diffuser l'information et faire connaître l'offre touristique ;
- Assurer la promotion touristique de la CCVM, en coordination avec Alsace Essentielle, le point d'accueil du Col de la Schlucht et Alsace Destination Tourisme
- Contribuer à coordonner les interventions des différents partenaires du développement touristique local
- Assurer les missions facultatives, définies dans la convention d'objectifs, dont l'EPCI le chargera, en ce qui concerne la mise en œuvre de la politique locale du tourisme ;
- Rendre compte de ses actions et de ses résultats à l'EPCI.

Pour l'année 2021, l'Office de tourisme de la Vallée de Munster devra particulièrement travailler sur le dispositif de la Munstercard afin de disposer d'un dispositif attractif en 2022 à proposer aux touristes. Il est également demandé à l'équipe de l'OTVM de se mobiliser pour la définition de la programmation des locaux nécessaires au futur office de tourisme qui devra prendre en considération les nouveaux modes de consommation et le recours accru aux NTIC.

Pour réaliser à bien les missions confiées, une somme de 300 000 € est affectée à l'OTVM. Une subvention complémentaire sera versée sur présentation des frais engagés au titre de la mise à disposition de personnel de l'animateur numérique. Le versement se fait selon un échéancier, le solde de 50 000 € est versé en 2022 en fonction du bilan financier de l'association et de l'exécution des missions confiées.

*Vu la délibération du 9 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,
Vu l'article L 5211-10 du CGCT,*

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

Les membres du CA de l'OTVM ne prennent pas part au vote : Norbert SCHICKEL – Denise BUHL – Bernard REINHEIMER – André TINGEY – Philippe BRESCHBUHL – Pierre DISCHINGER – Daniel THOMEN

LE BUREAU,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de financement 2021 entre la CCVM et l'OTVM.

DE PRECISER que les crédits budgétaires seront prévus au budget général 2021 et que le 1er versement pourra avoir lieu avant le vote du budget général.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

DECISION N° 008/2021 – FINANCES/TOURISME
Validation des modalités financières de la Navette des Crêtes pour la saison 2021

La Navette des Crêtes est un service saisonnier de transport touristique organisé sous l'égide du Parc naturel régional des Ballons des Vosges depuis 2000. Par décision du 19/06/2019, la CCVM a décidé de rester un partenaire de la Navette des crêtes avec 16 autres co-contractants sur la période 2019-2021. Si ce service a bien fonctionné en 2019, il a été suspendu sur la saison estivale 2020 en raison de la pandémie COVID 19. Dans la perspective d'une remise en service pour la saison estivale 2021, il convient de valider les modalités financières 2021, les clauses de la convention de partenariat et son annexe 1 signées en 2019 prévoyant en effet une révision et une validation annuelles. Le projet de l'annexe 1 – Saison 2021 est joint.

Toutefois, il convient d'annuler le montant estimé de participation financière à la charge de la CCVM de 4 700 € maximum par an sur la période 2019-2021 autorisé dans la décision du 19/06/2019 et de le remplacer par 5 000 € maximum.

En effet, les montants présentés en 2019 et 2021 s'élèvent à

- 2019 : 4 658 €
- 2020 : 5 000 € (montant annoncé dans l'annexe 1 – saison 2021 présenté pour validation annuelle).

Les élus valident le principe de la convention et l'engagement financier associé. Toutefois, ils souhaiteraient pour améliorer l'attractivité du produit, que les usagers qui s'acquittent du tarif de la Navette des crêtes puissent utiliser avec le même ticket la navette des crêtes et la ligne TER Colmar – Munster.

VU la décision n° 021/2019 du 19 juin 2019 relative à la Navette des Crêtes – convention 2019-2021,
VU le projet d'annexe 1 – Saison 2021 présenté par le Parc naturel régional des Ballons de Vosges joint,
Vu la délibération du 9 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,
Vu l'article L 5211-10 du CGCT,
Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

LE BUREAU,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :

D'ACTER que l'engagement de la CCVM au fonctionnement de la Navette des Crêtes sera au maximum de 5 000 € / an sur la période 2019-2021.

D'AUTORISER M. le Président à signer l'annexe 1 « Modalités financières – Saison 2021 » à la convention de partenariat 2019-2021 de la Navette des Crêtes.

DECISION N° 009/2021 – FINANCES
Demandes de subvention au titre de l'année 2021

Traditionnellement, en début d'année, les associations et les organisateurs d'évènements sollicitent l'intercommunalité en vue d'obtenir une subvention pour permettre le financement de leurs activités, de leurs projets de festival... la crise sanitaire et l'absence de perspective sur les possibilités d'organisation et les conditions d'organisation des évènements entraîne une baisse des sollicitations. Ainsi, le CC a réceptionné peu de demandes de subvention en ce début d'année, la CC sera amenée à traiter au fil de l'eau les demandes de subvention en fonction de l'évolution sanitaire. Pour les perspectives budgétaires, il sera proposé de réserver le montant habituel de sorte à être en mesure de répondre favorablement aux initiatives.

Vu la délibération du 9 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,
Vu l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

LE BUREAU,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :

D'ATTRIBUER les subventions suivantes :

- **Stations vertes** : Cotisation de 2 820 € au titre de l'année 2021
- **Mission locale** qui assure l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans - soutien au fonctionnement 2021 : 7 800 €
- **Azur FM** : Convention d'adhésion au service local associatif – année 2021 : 3 426 €
- **Ecole de musique et de danse (Convention pluriannuelle)** : 52 000 €/ an
- **Soutien à la Munstérienne** – Sté de gymnastique : 1 000 € au titre des frais de déplacement 2021 pour les compétitions – sur présentation des factures
- **Actions sociales** :

Social		28 000 €
Amicale du Personnel CCVM		9 000 €
Fonds de solidarité de la vallée		3 500 €
Restos du Cœur	+ aide en nature : réfrigérateur 500 € HT	500 €+ aide en nature
Coup de Pouce	Dernière année de la convention – fonctionnement de l'épicerie solidaire	15 000 €

- **Actions éducatives** :

Scolaire		12 700 €
Soutien aux actions éducatives du lycée	Factures pour des actions éducatives de l'année N à présenter en N+1 (montant maximum 3 000 €)	3 000 €
Soutien aux actions éducatives du collège	Factures pour des actions éducatives de l'année N à présente en fin d'année N (montant maximum)	6 000 €
Soutien à la section audiovisuelle du lycée	Sur présentation des factures acquittées sur frais de transport	2 000 €
Comité Régional du Massif des Vosges de ski	Soutien à la section ski du lycée	1 500 €
Mathématiques sans Frontières		40 tickets d'entrée CNI + 200 €

- **Actions touristiques et évènements** :
- Cyclo sportive Les Marcaires – Association Sprinter Club : 500 € + mise à disposition des sanitaires de la MDF + mise à disposition d'un minibus
- La Vallée des Contes 2021 : demande de 1 000 €
- Artisanat Tour – 26 et 27/06/2021 : promotion de l'artisanat et du commerce avec la Chambre des Métiers : 10.000 € au maximum après présentation d'un état financier de l'opération
- **Action en direction de la jeunesse** :

Enfance Jeunesse		21 500 €
Subvention aux périscolaires communaux	1,40€ par enfant par demi-journée : enveloppe fermée de 13 500 €/an à répartir entre les CLSH - année N-1 + aide de 3500 € de mutualisation spectacle/transport pris en charge directement par la CCVM	13 500 €
Encadrement des activités animations vacances par les associations	Montant en fonction du programme d'animations	8 000 €

DECISION N° 010/2021 – FINANCES**Avenant N°3 au marché SPS du centre aquatique avec l'entreprise DEKRA**

Compte tenu des difficultés rencontrées lors du chantier liées à la pandémie de COVID-19 pour la création des espaces bien être et remise en forme du centre aquatique, le délai de 12 mois (1 mois en septembre 2018, puis reprise des travaux en septembre 2019 jusqu'en juillet 2020) initialement prévu pour les travaux n'a pas pu être respecté. Une première prolongation du délai d'exécution avait été fixée par avenant le 23 septembre 2020. Ce délai étant arrivé à son terme et le chantier étant prolongé, une durée supplémentaire de la mission doit être actée. Compte tenu de l'avancement actuel des travaux, le délai d'exécution de la mission SPS est prolongé jusqu'au 31 mai 2021. Cet allongement se traduit par un complément de facturation d'un montant de 263,00 € HT par mois supplémentaire. La valeur de la prestation complémentaire de cet avenant est estimée à 1.052 € HT. Le montant d'origine du marché était de 3 686 €, soit après attribution de l'avenant n°3 d'un montant total de 6 114 €.

Vu la délibération du 9 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,

Vu l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

**LE BUREAU,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :**

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant N°3 - SPS – extension remise en forme et bien-être du centre aquatique pour un montant de 1 052 € HT et à réaliser toutes formalités utiles.

**POINT 3 – COMMUNICATION DES DECISIONS D'ACHAT DU
PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS**

Néant

**POINT 4 – COMMUNICATION DES DECISIONS DU PRESIDENT DANS
LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

Néant

POINT 5 – FINANCES

5.1. **Présentation des comptes administratifs des budgets annexes 2020 et orientations budgétaires 2021 des budgets annexes de la CC Vallée de Munster - Point présenté par Daniel THOMEN**

En préambule, Monsieur Daniel THOMEN remercie l'ensemble des services qui travaille sur la comptabilité ainsi que le Comptable du Trésor et le personnel de la Trésorerie.

5.1.1. **BUDGET ASSAINISSEMENT – M49**

A. **Comptes administratif et de gestion 2020 du budget annexe Assainissement et affectation des résultats**

Les principales dépenses du budget d'assainissement en 2020 étaient relatives à :

- La participation au SITEUCE pour le traitement des eaux usées qui sont reversées à la station d'épuration à Colmar (410 000 €),
- Les frais de personnel pour 71 222.24 € (technicien en charge du suivi du système d'assainissement et suivi des travaux de levés topographiques + agent comptable+ supervision DGS +VP)
- Les charges générales (maintenance des équipements, électricité.)
- L'amortissement des biens à hauteur de 186 451.38 €

Les recettes de fonctionnement proviennent des contributions des communes au titre de la participation à l'assainissement intercommunal et de la participation aux branchements sur le réseau intercommunal pour un montant de 629 512.32 € ainsi que de l'amortissement des subventions.

Au niveau de l'investissement, les dépenses de l'année 2020 sont relatives au remplacement des tampons et aux travaux préalables au levés topographiques du réseau intercommunal pour un montant de l'ordre de 50 000 €, le reste des dépenses est lié à l'amortissement des subventions perçues.

Sont reportés au titre des RAR 2020, le changement du système d'autosurveillance ainsi que des remplacements de tampons à hauteur de 51 701.60 €.

Il est précisé que le compte administratif présenté, le compte de gestion établi par les services de la DGFIP est identique.

Ces explications apportées,

Le Président s'étant absenté de la salle, sous la présidence du Vice-président en charge des Finances, M. Daniel THOMEN,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE DONNER ACTE au Président de la présentation du Compte Administratif 2020 pour le budget annexe Assainissement.

DE CONSTATER pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

D'APPROUVER LE COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

DE VOTER ET D'ARRETER les résultats tels que présentés ci-dessous

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		1 242 794.82 €		84 599,58 €
Opérations de l'exercice	140 340,66 €	186 575,13 €	694 730.83 €	722 727,26 €
TOTAUX	140 340,66 €	1 429 369.95 €	694 730.83 €	807 326.84 €
Résultats de clôture		1 289 029.29 €		112 596.01 €
Restes à réaliser	51 701.60 €			
TOTAUX CUMULES		1 237 327.69 €		112 596.01 €

Et, considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation de résultat,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'AFFECTER le résultat de la manière suivante :

R 002 - Recette d'exploitation reportée :	112 596.01 €
R 001 - Recette d'investissement reportée :	1 289 029.29 €

B. DOB Budget annexe Assainissement pour l'année 2021

Le budget de fonctionnement 2021 sera dans la continuité des dépenses courantes 2020, sauf :

- Conservation du résultat dégagé en section de fonctionnement à hauteur de 100 000 € minimum afin d'avoir une sécurité en cas de prise de compétence à l'échelle de la CCVM de l'assainissement
- Hausse modérée des frais de personnel compte tenu de l'embauche en mars 2021 d'un Ingénieur principal

Investissement : un véhicule (achat uniquement si véhicule actuel en panne) + enveloppe pour réparation conduite ou ouvrage si besoin + travaux de remise à niveau des tampons préalables aux missions de levés topographiques des réseaux d'assainissement + frais d'étude pour la réalisation du schéma directeur (acompte de 35 000 €)

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE PRENDRE ACTE du Débat d'Orientations Budgétaires pour le budget annexe M49 Assainissement 2021.

5.1.2. **BUDGET CHAUFFERIE BOIS – M4**

A. Comptes administratif et de gestion 2020 du budget annexe Chaufferie Bois et affectation des résultats

Les dépenses de la section de fonctionnement sont arrêtées à la somme de 97 787.89 €.

55 810.42 € sont liés au chapitre 011, charges à caractère général, essentiellement l'approvisionnement en combustible et la maintenance. Pour l'année 2020, on remarque une forte baisse (environ 50%) des intérêts des prêts suite à la négociation des encours de prêt menées en 2019-2020 et une baisse des frais de personnel. En effet, compte tenu de la fermeture au public du centre aquatique, la chaufferie bois n'a pas fonctionné une partie de l'année et donc la surveillance de l'installation en a été réduite.

Les recettes de fonctionnement sont arrêtées à la somme de 98 589.71 € dont 17 249,77 € liés à l'amortissement des subventions et 81 339.94 € liés à la vente de la fourniture aux deux clients desservis par l'installation.

Concernant **la section d'investissement**, elle présente un déficit de 8 427.42 € avant prise en compte des reports de l'année 2019.

En dépenses d'investissement, la section est arrêtée à 46 919.69 € répartis à :

- 17 249,77 € liés à l'amortissement des subventions reçues

- 29 669.92 € de remboursement du capital de la dette

Les recettes d'investissement sont arrêtées à la somme de 30 179,70 € relatives à l'amortissement des biens et 8 312.57 € liés à l'affectation du résultat 2019.

Il est précisé que le compte administratif présenté, le compte de gestion établi par les services de la DGFIP est identique.

Ces explications apportées,

Le Président s'étant absenté de la salle, sous la présidence du Vice-président en charge des Finances, M. Daniel THOMEN,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE DONNER ACTE au Président de la présentation du Compte Administratif 2020 pour le budget annexe CHAUFFERIE BOIS.

DE CONSTATER pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

D'APPROUVER LE COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET CHAUFFERIE BOIS

DE VOTER ET D'ARRETER les résultats tels que présentés ci-dessous

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	15 037,00 €			
Opérations de l'exercice	46 919.69 €	38 492.27 €	97 787.89 €	98 589.71 €
TOTAUX	61 956.69 €	38 492.27 €	97 787.89 €	98 589.71 €
Résultats de clôture	23 464.42 €			801.82 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €		
TOTAUX CUMULES	23 464.42 €			

Et, considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation de résultat,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'AFFECTER le résultat de la manière suivante :

1068 : Couverture du déficit d'investissement :	801.82 €
D 001 – Déficit d'investissement reporté :	23 464.42 €

B. DOB Budget annexe Chaufferie Bois pour l'année 2021

Un nouveau contrat d'approvisionnement a été signé avec le foyer du parc, à l'issue de cette période, un point sera fait avec le partenaire pour voir les impacts de sa nouvelle construction sur ses besoins en chaleur.

Le fonctionnement de la chaufferie bois est lié au fonctionnement du centre aquatique, qui pour l'heure est en fermeture administrative. Les abonnements payés par les 2 partenaires ne sont pas suffisants pour équilibrer les dépenses fixes de la chaufferie bois (amortissement, charges financières, maintenance). Aussi, si la fermeture de la piscine devait se prolonger, le budget chaufferie bois s'en trouverait forcément déstabilisé, tout du moins en section d'investissement. Le versement exceptionnel d'une subvention du budget général en fonction du déroulement de l'année 2021 pourrait être envisagé compte tenu du caractère exceptionnel de la situation économique et sanitaire pour éviter de creuser le déficit d'investissement notamment.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE PRENDRE ACTE du Débat d'Orientations Budgétaires pour le budget annexe SPIC M4 Chaufferie Bois 2021.

5.1.3. **BUDGET MAISON DU FROMAGE – M 14**

A. Comptes administratif et de gestion 2020 du budget annexe Maison du Fromage et affectation des résultats

Des ajustements ont été réalisés pour ce budget au cours de l'année 2020, notamment en raison de la fermeture de l'établissement au printemps et depuis le mois de novembre 2020 compte tenu de la crise sanitaire du Covid. Il est rappelé qu'il a été décidé, d'un commun accord, avec le délégataire de résilier de manière amiable la DSP qui devait nous lier jusqu'en 2025 au regard du contexte économique, cette résiliation devrait intervenir au cours du premier trimestre 2021.

Des exonérations de loyer ont ainsi été accordées pour le printemps pour 13 000 € et une nouvelle aide devrait être accordée dans la cadre du protocole de sortie.

Au final, les charges de fonctionnement sont arrêtées à 362 234.98 € dont 236 600 € liés à l'amortissement des biens, 59 177.88 € aux charges financières de l'emprunt pour les travaux de construction de la MDF, 34 790 € pour les charges à caractère général.

Pour les recettes de fonctionnement qui sont arrêtées à 402 599.46 €, elles se décomposent en 52 673.80 € de redevance versée par l'exploitant de la DSP ; la subvention d'équilibre versée par le budget général à hauteur de 163 500 € et l'amortissement des subventions (141 658.50 €).

Au niveau de l'investissement, outre les remboursements du capital de la dette et les amortissements de subvention, 10 250 € ont été dépensés pour les études de faisabilité de réhabilitation du Hoistock et du rucher école et 12 195 € ont été affectés à de l'acquisition du matériel (piano de cuisson et vidéoprojecteur).

Les recettes d'investissement du budget MDF 2020 sont liées aux amortissements des biens, à l'affectation du résultat et à des subventions d'investissement versées par la CCVM.

Sont reportés au titre des RAR 2020, l'acquisition du domaine de la MDF ainsi que le prêt afférent.

Il est précisé que le compte administratif présenté, le compte de gestion établi par les services de la DGFIP est identique.

Ces explications apportées,

Le Président s'étant absenté de la salle, sous la présidence du Vice-président en charge des Finances, M. Daniel THOMEN,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE DONNER ACTE au Président de la présentation du Compte Administratif 2020 pour le budget annexe Maison du Fromage.

DE CONSTATER pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

D'APPROUVER LE COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET MAISON DU FROMAGE

DE VOTER ET D'ARRETER les résultats tels que présentés ci-dessous

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	53 048,03 €			34 511,35 €
Opérations de l'exercice	282 351.47 €	313 720.23 €	362 234.98 €	380 888.11 €
TOTAUX	335 399.50€	313 720.23 €	362 234.98 €	402 599.46 €
Résultats de clôture	21 679 .27 €			40 364.48 €
Restes à réaliser	501 850.00€	500 000.00 €		
TOTAUX CUMULES	523 529.27 €			40 364.48 €
RESULTAT DEFINITIF	23 529.27 €			

Et, considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation de résultat,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'AFFECTER le résultat de la manière suivante :

1068 : Couverture du déficit d'investissement :	24 000.00 €
R 002 - Recette d'exploitation reportée :	16 364.48 €
D 001 – Déficit d'investissement reporté :	21 679.27 €

B. DOB Budget annexe Maison du Fromage pour l'année 2021

Compte tenu de la résiliation de la DSP et du protocole de sortie qui est en cours de négociation, la CCVM va être amenée à :

- reprendre le stock (boutique et combustible),

- verser une indemnité de résiliation,
- consentir une remise de loyer compte tenu de la fermeture administrative de l'équipement
- racheter certains biens pour permettre la continuité d'activité et faciliter la reprise de l'équipement.

Des réflexions sont en cours, notamment en lien avec Fidal qui nous accompagne dans le dossier Maison du Fromage, pour trouver un mode d'exploitation temporaire pour la saison touristique à venir mais également pour imaginer un mode de fonctionnement pérenne de cet outil qui est un élément d'attractivité pour le territoire touristique de la Vallée de Munster.

En l'attente de retrouver un exploitant, la CCVM va être amenée à assurer les dépenses de fonctionnement, d'assurance et d'entretien du bâtiment ce qui se traduira par des dépenses complémentaires à assumer et une absence momentanée de loyer versé et donc un soutien plus important du budget général pour équilibrer ce budget annexe.

Au niveau du fonctionnement, il conviendra de prendre en considération l'impact des charges financières liées au prêt contracté pour l'acquisition du domaine et des travaux, étant précisé que le budget ne supportera plus de frais liés à la redevance du bail emphytéotique.

En l'absence de certitude sur la réouverture des restaurants mais aussi sur le mode de gestion qui n'est pas tranché à ce jour (gestion unifiée des 3 entités ou pas, mode d'exploitation), le budget, par mesure de prudence, sera bâti avec une période de fermeture sur une partie de l'année.

Au niveau de l'investissement 2021, les sommes nécessaires à la réhabilitation thermique du hoistock et à la rénovation des éléments de la scénographie seront prévues ainsi que pour leur remplacement de certaines installations ou équipements devenus obsolètes. Des adaptations s'avèreront certainement nécessaires en fonction de l'évolution du dossier et de l'accompagnement que la CCVM fera lors de la reprise de l'outil.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE PRENDRE ACTE du Débat d'Orientations Budgétaires pour le budget annexe M14 Maison du Fromage 2021.

5.1.4. **BUDGET FROMAGERIE – M14**

A. Comptes administratif et de gestion 2020 du budget annexe Fromagerie et affectation des résultats

Section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont arrêtées à la somme de 81 220.59 € dont 47 679,20 € liés à l'amortissement des biens. Les autres dépenses sont relatives à la quote-part de la redevance Elitest dans le cadre du bail emphytéotique pour le site de la MDF et la taxe foncière ainsi que les intérêts des emprunts.

Les recettes de fonctionnement s'établissent à la somme de 106 150.73 € € dont 26 550 € liés à l'amortissement des subventions reçues pour l'opération de construction. Le loyer versé par SARL Lehmann est de 21 000,00 € (18 000 € réellement perçus compte tenu du dégrèvement de 3 000 € accordé à l'exploitant en raison du confinement du printemps). Une subvention de 55 500 € a été versée par le budget général pour équilibrer le budget.

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement sont arrêtées à la somme de 77 906.38 € réparties à 26 550 € pour l'amortissement des subventions perçues et à 51 356.38 € pour le remboursement du capital des emprunts.

Les recettes d'investissement sont arrêtées à la somme de 76 399.20 € comprenant l'amortissement des biens (47 679,20 €) et l'affectation du résultat 2019.

Sont reportés au titre des RAR 2020, l'acquisition du foncier de la fromagerie et les frais du permis de construire pour habiller les cuves de stockage extérieures ainsi que le prêt afférent.

Il est précisé que le compte administratif présenté, le compte de gestion établi par les services de la DGFIP est identique.

Ces explications apportées,

Le Président s'étant absenté de la salle, sous la présidence du Vice-président en charge des Finances, M. Daniel THOMEN,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE DONNER ACTE au Président de la présentation du Compte Administratif 2020 pour le budget annexe Fromagerie.

DE CONSTATER pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

D'APPROUVER LE COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET FROMAGERIE

DE VOTER ET D'ARRETER les résultats tels que présentés ci-dessous

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	28 715,83 €			12 378,18 €
Opérations de l'exercice	77 906.38 €	76 399.20 €	81 220.59 €	106 195.73 €
TOTAUX	106 622.21 €	76 399.20 €	81 220.59 €	118 573.91€
Résultats de clôture	30 223.01 €			37 353.32 €
Restes à réaliser	72 000 €	70 000 €		
TOTAUX CUMULES	32 223.01 €			

Et, considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation de résultat,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'AFFECTER le résultat de la manière suivante :

1068 : Couverture du déficit d'investissement : **32 500.00 €**

R 002 - Recette d'exploitation reportée :	4 853.32 €
D 001 – Déficit d'investissement reporté :	30 223.01 €

B. DOB Budget annexe Fromagerie pour l'année 2021

Compte tenu de l'arrêt de la redevance Elitest au bénéfice d'une acquisition via un emprunt bancaire, les charges du budget fromagerie vont quelque peu évoluer : 4800 € de charges (400 € d'intérêts et 4400 de remboursement de capital) alors qu'actuellement une redevance de 1900 € est versée. En avril 2021, le loyer versé par l'exploitant Lehmann dans le cadre d'un bail commercial va passer à 3000 € HT/ mois.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE PRENDRE ACTE du Débat d'Orientations Budgétaires pour le budget annexe M14 Fromagerie 2021 assujetti à la TVA.

5.1.5. BUDGET CENTRE NAUTIQUE – M14

A. Comptes administratif et de gestion 2020 du budget annexe Centre nautique et affectation des résultats

Avec seulement 4 mois d'exploitation au cours de l'année 2020 du centre aquatique, les résultats de ce budget sont forcément bien différents des années passées. Alors que traditionnellement, les dépenses de fonctionnement sont de l'ordre de 1.3 à 1.4 Millions €, en 2020 elles sont de l'ordre d'un million. Les recettes commerciales de l'équipement se sont effondrées de 80% passant de 650 000 € en 2019 à 134 000 € en 2020.

Si les frais de fonctionnement ont été fortement réduits (moins de produits de traitement, moins de consommation d'eau et de chauffage...) la charge de personnel est incompressible.

Toutefois, au niveau des ressources humaines, un contexte favorable s'est présenté à nouveau avec :

- le départ à la retraite d'un agent d'entretien pendant le printemps que nous n'avons pas remplacé par un poste pérenne
- le redéploiement d'un des agents d'entretien sur le patrimoine intercommunal au printemps
- l'absence d'embauche de saisonniers pour l'ouverture estivale (environ 100 000 €)
- la possibilité de faire intervenir l'équipe des MNS sur d'autres missions : entretien du patrimoine, appui à la réouverture des services notamment le site de déchets verts et le centre de valorisation, implication dans le service jeunesse pour l'encadrement des animations... Le budget centre aquatique a refacturé ce personnel mis à disposition au budget général.

Par ailleurs, la constitution d'un excédent de fonctionnement pour ce budget avait été décidée au cours de la précédente mandature afin que le budget centre aquatique puisse absorber une mauvaise année, sans appeler de subvention complémentaire au budget général. En 2020, la subvention de fonctionnement pure est de 284 290 € au lieu des 550 000 €.

Au final, **les dépenses de la section de fonctionnement du budget centre aquatique s'établissent à 1 012 331.89 € dont :**

- 329 392.78 € de charges à caractère général
- 579 896.91 € de frais de personnel (avant refacturation au budget général)
- 74 708.96 € d'amortissement des biens

Les recettes de la section de fonctionnement s'établissent à 1 187 747.50 €. Le budget est donc bénéficiaire mais l'origine des recettes est bien différente des autres années avec, comme évoqué plus haut, une chute de 80% des recettes commerciales.

DEPENSES FONCTIONNEMENT Centre aquatique		Budget 2020 voté au printemps	Réalisé 2020	Réalisé 2019
Chapitre 011	Charges à caractère général	561 300,00 €	329 392,78 €	530 323,99 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	80 500,00 €		- €
Chapitre 023	virement à la section d'investissement	319 756,14 €		0,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	810 000,00 €	579 896,91 €	735 449,20 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	20 500,00 €	20 232,13 €	20 461,04 €
Chapitre 66	Charges Financières	7 100,00 €	4 263,11 €	11 509,35 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	100,00 €	3 838,00 €	100,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre	79 300,00 €	74 708,96 €	73 622,84 €
DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT		1 878 556,14 €	1 012 331,89 €	1 371 466,42 €

RECETTES FONCTIONNEMENT Centre aquatique		Budget 2020 voté au printemps	Réalisé 2020	Réalisé 2019
R002	Résultat de fonctionnement reporté	405 036,14 €	405 036,14 €	357 440,43 €
Chapitre 70	Produits des services du domaine	819 500,00 €	428 407,72 €	813 404,56 €
Chapitre 74	Fctva sur fonctionnement	3 000,00 €	4 867,25 €	2 731,93 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	6 220,00 €	1,74 €	6 201,31 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	550 000,00 €	286 553,64 €	550 416,95 €
Chapitre 013	Atténuation de charges	0,00 €	13 558,26 €	7 693,38 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre	94 800,00 €	49 322,75 €	38 614,00 €
RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT		1 878 556,14 €	1 187 747,50 €	1 776 502,56 €

Section d'investissement

Le budget centre aquatique supportait l'investissement le plus important de la collectivité avec le projet de mise aux normes, d'extension de l'espace remise en forme et de l'espace bien être. Les confinements successifs et les difficultés d'approvisionnement ont retardé l'exécution du chantier. La salle de sport est prête et équipée depuis le mois de décembre 2020, mais malheureusement, elle n'a pu accueillir le moindre client. La livraison de l'espace bien être est programmée au mois d'avril – mai 2021.

Les dépenses d'investissement sont établies à 1 734 491.40 € et 2 130 149.96 € sont mis en restes à réaliser (projet bien être et projet aqualudique – réaménagement du parc extérieur).

Au niveau des recettes d'investissement, 376 856.99 € ont été encaissés, 3 498 412.74 € restent à recouvrer (prêt bancaire, FCTVA et les différentes subventions des partenaires).

Il est précisé que le compte administratif présenté, le compte de gestion établi par les services de la DGFIP est identique.

Ces explications apportées,

Le Président s'étant absenté de la salle, sous la présidence du Vice-président en charge des Finances, M. Daniel THOMEN,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE DONNER ACTE au Président de la présentation du Compte Administratif 2020 pour le budget annexe Centre nautique.

DE CONSTATER pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

D'APPROUVER LE COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET CENTRE NAUTIQUE

DE VOTER ET D'ARRETER les résultats tels que présentés ci-dessous :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	333 676,09 €			405 036,14 €
Opérations de l'exercice	1 400 815,31€	376 856,99 €	1 012 331,89 €	782 711,36 €
TOTAUX	1 734 491,40 €	376 856,99 €	1 012 331,89 €	1 187 747,50 €
Résultats de clôture	1 357 634,41 €			175 415,61€
Restes à réaliser	2 130 149,96 €	3 498 412,74 €		
TOTAUX CUMULES	3 487 784,37 €	3 498 412,74 €		
RESULTAT DEFINITIF		10 628,37 €		175 415,61€

Et, considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation de résultat,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'AFFECTER le résultat de la manière suivante :

R 002 - Recette d'exploitation reportée :

175 415,61 €

D 001 – Déficit d'investissement reporté :

1 357 634,41 €

B. DOB Budget annexe Centre nautique pour l'année 2021

Le budget 2021 est également très incertain et difficile à construire : à quelle date pourrions-nous rouvrir, sous quel protocole sanitaire et quelles seront les conditions de jauge ???...Il est certain que la manière dont le public va fréquenter les établissements va changer, mais dans quelle mesure ?

Il est proposé de partir sur un scénario d'ouverture au mois de mai 2021 avec une saison estivale traditionnelle en termes de personnel et de frais. En tout état de cause, les prévisions de recettes seront à la baisse car la jauge traditionnelle des 1 500 personnes/jour en été ne devrait pas être atteinte. Par ailleurs, la commission piscine et le CC doivent encore travailler la nouvelle politique tarifaire au regard des nouveaux services proposés (Bien-être et remise en forme) au mois de mars, au plus tard, car il est nécessaire d'anticiper la campagne de communication et de promotion.

En tout état de cause, un soutien du budget général en section d'exploitation, au moins, à la hauteur des années précédentes (700 000 € subvention de fonctionnement + enseignement natation) est à prévoir.

En termes d'investissement, il s'agira essentiellement de finaliser le projet bien être et d'amorcer le projet aqualudique suite au feu vert donné par le Conseil communautaire au projet APD lors de sa réunion du 9 février 2021. Une enveloppe de 100 000 € est également à réserver pour l'entretien et la maintenance préventive de l'équipement (un projet de nouvelle billetterie avec un nouveau système d'accès est actuellement à l'étude).

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE PRENDRE ACTE du Débat d'Orientations Budgétaires pour le budget annexe M14 Centre Nautique 2021.

5.1.6. **BUDGET ZONE D ACTIVITES BEL AIR - M14**

A. Comptes administratif et de gestion 2020 du budget annexe Zone d'activités Bel Air et affectation des résultats

Le budget zone d'activités est un budget dit de stocks. Succinctement, le fonctionnement retrace l'activité de l'année au titre de la zone Bel Air de Metzeral leur fonctionnement tout comme leur aménagement d'investissement.

L'ensemble est repris en stock et variation de stock en fin d'année (en + et en -), à la section d'investissement, pour se cumuler jusqu'à la vente de l'ensemble des terrains aménagés.

En 2020, ont été constatés sur le budget zone d'activité, l'acquisition par la CCVM du foncier de Bel air auprès de la commune de Metzeral pour 261 527.93 € et 34 639.50 € de travaux pour l'alimentation et eau et l'assainissement des étages, soit un total de dépenses de 296 167.43 €. Faute de crédits, les écritures de stocks seront réalisées après le vote du BP 2021.

Il est précisé que le compte administratif présenté, le compte de gestion établi par les services de la DGFIP est identique.

Ces explications apportées,

Le Président s'étant absenté de la salle, sous la présidence du Vice-président en charge des Finances, M. Daniel THOMEN,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE DONNER ACTE au Président de la présentation du Compte Administratif 2020 pour le budget annexe ZA Bel Air.

DE CONSTATER pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

D'APPROUVER LE COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ZA BEL AIR

DE VOTER ET D'ARRETER les résultats tels que présentés ci-dessous :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	54 547,72 €	€		0.46€

Opérations de l'exercice		0,00 €	296 167.43€	0.10 €
TOTAUX	54 547,72 €	0,00 €	296 166.87€	
Résultats de clôture	54 547,72 €			
TOTAUX CUMULES	54 547,72 €			

B. DOB Budget annexe Zone d'activité Bel Air pour l'année 2021

En 2021, la CCVM va céder les locaux afférents à l'atelier communal à la commune de Metzeral pour un montant de 123 819.76 €. Le conseil communautaire a également autorisé en novembre 2020 la cession d'un lot à la SCI Casali pour un montant de 53 360 € HT. L'année 2021 sera consacrée à la poursuite des ventes des locaux disponibles. Aucune ligne de trésorerie ou d'emprunt ne vient grever ce budget. Des crédits devront être prévus pour permettre la levée des réserves pour le lot menuiserie extérieure car la retenue de garantie pourrait ne pas être suffisante pour résoudre le problème. Le budget 2021 comprendra les écritures relatives à la comptabilité de stock de l'exercice 2020 et 2021.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE PRENDRE ACTE du Débat d'Orientations Budgétaires pour le budget annexe M14 Zone d'Activité Bel Air 2021 assujetti à la TVA.

5.2. Présentation des comptes administratif et de gestion 2020 du budget général de la CC Vallée de Munster et affectation des résultats – Point présenté par Daniel THOMEN

Au niveau des faits marquants du budget 2020, il convient de noter :

- **La prise de compétence médiathèque au 1^{er} janvier 2020** qui a entraîné le transfert de personnel de la Ville de Munster vers la CCVM et l'embauche d'une responsable de l'équipement de catégorie B. La CCVM a fortement investi dans le fonds documentaire en consacrant un budget de + de 70 000 €. Ces nouvelles charges ont été financées via une baisse de l'attribution de compensation à la Ville de Munster et une aide au démarrage de la DRAC d'une durée globale de 5 ans sur le fonctionnement et une dotation particulière pour le fonds documentaire.
- **La prise de compétence ludothèque au 1^{er} janvier 2020** a impliqué le versement d'une subvention de 33 000 € à l'association périscolaire et loisirs dans la Vallée de Munster en sachant qu'une aide sera perçue dans le cadre du contrat enfance jeunesse
- **La résiliation du bail emphytéotique avec la SCI Clelix et la cession du foncier à la Sté Elag en vue de l'accompagner dans son développement**
- **La résiliation du bail emphytéotique de la MDF** qui nous permet d'acquérir le domaine, la somme sera ventilée sur les différents budgets concernés
- **L'impact de la crise sanitaire :**
 - Participation à Resistance – dispositif régional – pour soutenir le tissu économique
 - Opération J'aime la Vallée pour soutenir la fréquentation touristique

- Opération Je consomme local et fournitures de masques pour le grand public en lien avec les communes du territoire,
- L'Eté du parc avec des animations grand public, des soirées cinéma en l'absence d'ouverture du centre aquatique
- L'exonération et/ou réduction de loyers pour les activités économiques hébergées par l'intercommunalité
- Des réductions de CFE pour les activités touristiques et de restauration particulièrement impactées dont les conséquences financières impacteront l'exercice 2021
- Modification des dépenses (transport scolaire à l'arrêt, pas d'ouverture du centre de valorisation, arrêt des accueils petite enfance) et des recettes amoindries.

La crise sanitaire a également eu des impacts forts dans la gestion des Ressources humaines, un nombre important d'agents ont été touchés par la Covid au printemps (suivi des arrêts maladie, organisation du télétravail, modalités de prise de congé...) le personnel est redéployé en fonction des besoins (personnel centre aquatique déployé dans les animations jeunesse pendant les vacances scolaires pour éviter le recours au saisonnier, appui au redémarrage des équipements : Centre de valorisation, déchets verts..., mission de couverture des ouvrages à la médiathèque, appui aux crèches dans les missions de désinfection. La polyvalence de nos équipes et l'engagement de nos agents dans le service public est une vraie richesse pour la collectivité.

Sans compter un renouvellement électoral particulier avec des reports dans l'installation des nouveaux exécutifs, fort heureusement, le budget de la CCVM avait été adopté avant ces échéances et présentait des réserves d'autofinancement permettant ainsi de gérer l'année 2020 dans une « certaine sérénité ». Globalement, la bonne maîtrise des dépenses, les synergies dans les mutualisations de personnel permettent de clôturer l'année 2020 de manière budgétairement satisfaisante mais il convient d'avoir à l'esprit que les conséquences de la crise sanitaire, économique seront plus impactantes pour les finances publiques en 2021, 2022 et certainement encore 2023.

Section d'investissement du budget général 2020

En 2020, **le budget général a financé 1 580 512.80 € au titre des dépenses d'investissement**, ainsi :

- 463 552.12 € ont été remboursés au titre de la dette
- 43 439.28 € pour les levés topographiques eau – assainissement des communes de Wihr au Val et Soultzbach
- 682 204 € dans le cadre des subventions d'équipement dont :
 - 387 450 € pour le déploiement de la fibre optique
 - 155 352 € pour le financement des investissements portés par les budgets annexes centre aquatique et maison du fromage
 - 139 402 € pour les opérations OCM, le PIG Habiter Mieux...
- 209 720.44 € pour les immobilisations corporelles (chapitre 21) dont :
 - 29 117.25 € pour l'entretien des installations dans nos équipements
 - 19 357.13 € pour la participation au cheminement doux Rue Hilti
 - 19 058.83 € pour l'installation de système de climatisation dans les multi accueils et des conteneurs de tri
 - 15 928.35 € pour un véhicule pour les agents techniques qui se déplacent sur le territoire intercommunal
 - 27 769.80 € pour le remplacement du parc informatique MDS + Centre aquatique
 - 10 207.26 € pour l'équipement en mobilier des multi accueils, la création de protection Covid au niveau des banques d'accueil
 - 88 281.88 € pour l'équipement en livres, dvd, cd de la médiathèque essentiellement ainsi que différents équipements électroménagers et divers
- 32 470 € au titre de l'avance financière versée à la Région pour le financement du dispositif Resistance – soutien à l'économie
- 82 019.96 € au titre de l'amortissement des subventions d'équipement perçues
- 67 107 € au titre des opérations compte de tiers – travaux préalables dans les communes nécessaires avant la réalisation des levés topographiques

Le solde de crédits restant à consommer (RAR 2020) s'établissent à 2 431 040.22 € concerne principalement :

RAR Dépenses	2 431 000,00 €
Fibre	68 000,00 €
Baby escalade - Subvention	15 000,00 €
Subvention investissement matériel CNI	25 000,00 €
Subvention investissement projet immo CNI	469 000,00 €
Aide OCM	149 000,00 €
terrain SNCF Wihr au Val	47 000,00 €
Domaine MDF Maison blanche	598 000,00 €
Travaux réhabilitation thermique maison blanche	150 000,00 €
Nouveaux locaux OTVM - acompte	200 000,00 €
Travaux divers bâtiments (centre de valorisation, France services)	25 000,00 €
acquisition bac OM et conteneur pav	50 000,00 €
ordinateurs FS - nouveau standard téléphonique et copieur siege et FS	40 000,00 €
Ecran de projection salle du CC + anneau de préhension benne Centre valo	20 000,00 €
Remboursement anticipé solde prêt salle de sport Muhlbach	82 000,00 €
Op compte de tiers Travaux préalables	134 000,00 €
Etude amo levés topo	8 000,00 €
Levés topographiques eau et assainissement	351 000,00 €

En bleu : affectation principale pour le prêt de 1 000 000 € - la collectivité dispose d'une faculté de renonciation de 40% de la somme empruntée sans justification dans l'année qui suit l'édition des contrats de prêt.

Au niveau des recettes d'investissement, elles s'établissent en 2020 à 2 054 882.87 € et sont constituées par :

- Le solde d'exécution reporté : 651 190.29 €
- Les amortissements de biens et de subventions versées : 431 066.03 €
- Les dotations (affectation du résultat et FCTVA) : 588 757.45 €
- Les subventions d'investissement perçues : 198 214.77 €
- Subvention d'équipement (cessation activité OCM) : 11 475.00 €
- Remboursement d'avance consentie par le BG : 172 955.58 €
- Aide COVID Operations compte de tiers : 1 223.75 €

Le solde de recettes restant à recouvrer (RAR 2020) s'établissent à 1 700 403.65 € et concerne principalement :

RAR Recettes	1 700 500,00 €
Op compte de tiers travaux préalables	200 000,00 €
Aide agence levés topo assainissement	61 000,00 €
OCM part Région	100 000,00 €
Emprunt MDF - locaux OTVM	1 000 000,00 €
Aide Département clim crèches	3 500,00 €
Aide caf équipement crèche	27 000,00 €
FCTVA	94 000,00 €
Aide Fisac OCM tranche 2	60 000,00 €
Participation communes levés topo eau	155 000,00 €

Compte tenu des dépenses et des recettes de l'exercice 2020 ainsi que des reports (RAR 2020) en dépenses et en recettes, **le budget général fait apparaître un besoin de financement à hauteur de 260 000 €.**

Section de fonctionnement du budget général 2020

Les dépenses de fonctionnement de l'année 2020 du budget général sont arrêtées à la somme de **9 565 935,55 €**.

FONCTIONNEMENT DEPENSES 2020		Pr mémoire Prévu 2020	Réalisés 2020
Chapitre 011	Charges à caractère général	3 319 100,00 €	2 899 328,91 €
Chapitre 012	Charges de personnel	1 160 000,00 €	1 134 495,67 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues de fonctionnement	50 000,00 €	- €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 259 900,00 €	1 246 684,78 €
Chapitre 66	Charges Financières	37 100,00 €	33 443,92 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 250 500,00 €	1 250 491,06 €
Chapitre 014	Atténuations de produits	2 574 100,00 €	2 570 425,18 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre	984 500,00 €	431 066,03 €
Chapitre 023	virement à la section d'investissement	971 842,61 €	0,00 €
Total dépenses de fonctionnement		11 607 042,61 €	9 565 935,55 €

C'est au niveau des charges à caractère général que les économies ont principalement été réalisées, plus précisément à :

- **L'article 611 – contrat de prestations de services** - en raison de la fermeture du centre de valorisation pendant 2 mois (100 000 € d'économie environ), baisse des frais d'entretien et de nettoyage des bâtiments, report de la programmation culturelle...
- **L'article 6247** – Transport collectif : absence de transport scolaire pendant le printemps et pas de transport vers le centre aquatique pour la mission natation pendant une partie de l'année

Au niveau des charges de personnel, il convient de souligner que le budget général a pris en charge le personnel mis à disposition par le centre aquatique en fonction du redéploiement des équipes (127 000 €)

Il convient de noter qu'au chapitre 67 – charges exceptionnelles – a été comptabilisé l'indemnité de résiliation versée pour Clelix ainsi que le remboursement de la valeur du terrain mis à disposition par la ville. Cette mobilisation de crédits, en fin d'exercice, a eu pour effet une baisse des crédits disponibles pour verser la subvention d'équilibre au CNI qui est traditionnellement de 550 000 €, ainsi seuls 285 000 € ont été versés au budget centre aquatique. C'est également sur ce chapitre que les crédits pour les opérations « J'aime la Vallée » et « Je consomme local » ont été budgétisés (58 000 €).

Les recettes de fonctionnement s'établissent à **11 435 510,03 €** au titre de l'année 2020.

Ce sont essentiellement les recettes aux produits des services qui sont en baisse ainsi que la taxe de séjour.

Ainsi, les redevances culturelles sont au même niveau qu'en 2019 (18 000 €) malgré l'ouverture de la médiathèque qui a engendré 11 800 € de recettes, l'absence de spectacles à l'ECSG est l'explication.

La participation des usagers aux services crèches et transvallée – transport à la demande a aussi diminué de 65 000 € entre 2019 et 2020, une baisse de 20 000 € est également enregistrée au niveau des animations jeunesse par rapport à 2019.

La taxe de séjour a diminué de l'ordre de 100 000 € en passant de 273 000 € en 2019 à 170 000 € en 2020.

FONCTIONNEMENT RECETTES 2020		Pr mémoire Prévu 2020	Réalisés 2020
R002	Résultat de fonctionnement reporté	1 031 522,75 €	1 031 522,75 €
Chapitre 013	Atténuation de charges	13 500,00 €	14 662,86 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre	82 019,96 €	82 019,96 €
Chapitre 70	Produits des services	757 450,00 €	596 878,28 €
Chapitre 73	Impôts et Taxes	6 771 650,00 €	6 780 674,08 €
Chapitre 74	Dotations et subventions	2 315 500,00 €	2 300 326,97 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	75 399,90 €	51 613,89 €
Chapitre 76	Produits financiers (Rbst Intérêt prêt par CNI)	8 000,00 €	5 319,37 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	552 000,00 €	572 491,87 €
Total recettes de fonctionnement		11 607 042,61 €	11 435 510,03 €

Il est précisé que le compte administratif présenté, le compte de gestion établi par les services de la DGFIP est identique.

Ces explications apportées,

Le Président s'étant absenté de la salle, sous la présidence du Vice-président en charge des Finances, M. Daniel THOMEN,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE DONNER ACTE au Président de la présentation du Compte Administratif 2020 pour le budget général.

DE CONSTATER pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

D'APPROUVER LE COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET GENERAL

DE VOTER ET D'ARRETER les résultats tels que présentés ci-dessous :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		651 190,29 €		1 031 522,75 €
Opérations de l'exercice	1 580 512,80 €	1 403 692,58 €	9 565 935,55 €	10 403 987,28 €
TOTAUX	1 580 512,80 €	2 054 882,87 €	9 565 935,55 €	11 435 510,03 €
Résultats de clôture		474 370,07€		1 869 574,48 €
Restes à réaliser	2 431 040,22 €	1 700 403,65 €		
TOTAUX CUMULES	4 011 553,02€	3 755 286,52 €		1 869 574,48 €
RESULTAT DEFINITIF	256 266,50 €			

Et, considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation de résultat,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D’AFFECTER le résultat de la manière suivante :

▪ Affectation au 1068 (recette investissement)	260 000.00 €
▪ R 001 (excédent d’investissement à reporter) :	474 370.07 €
▪ R 002 (excédent de fonctionnement à reporter) :	1 609 574.48 €

Le DOB du budget général 2021 sera présenté lors de la séance du 16 mars 2021, le budget général 2021 devrait être voté le 13 avril 2021

5.3. **Protocole transactionnel relatif à la résiliation amiable de la délégation de service public pour l’exploitation du site agro touristique de la Maison du Fromage** – Point présenté par Norbert SCHICKEL

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment ses articles L. 1411-1 et suivants ;
Vu la délibération du 27 février 2016 approuvant le principe de la délégation de service public pour l’exploitation de la Maison du Fromage

Vu la convention de délégation de service public signée en date du 30 janvier 2017

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 novembre 2020 autorisant Monsieur le Président à engager des négociations avec la SAS Maison du Fromage en vue de la rédaction d’un protocole transactionnel ayant pour objet la résiliation de la convention de délégation de service public pour l’exploitation du complexe agro touristique La Maison du Fromage

Par délibération du 27 février 2016, le conseil communautaire a approuvé le principe d’une délégation de service public pour l’exploitation du site agro touristique de la Maison du Fromage de la Vallée de Munster.

Conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, une procédure de publicité et de mise en concurrence a été mise en œuvre en vue de la passation de la convention de délégation de service public.

Au terme de la procédure, le Conseil Communautaire a approuvé, par délibération en date du 25 janvier 2017, le choix de la SAS Maison du Fromage de la vallée de Munster comme délégataire de service public pour l’exploitation du complexe agro touristique de la Maison du Fromage. L’exploitation a débuté le 1^{er} février 2017 et doit prendre fin le 31 janvier 2025 (8 ans).

Compte tenu des difficultés d’exécution de ladite convention, le Conseil Communautaire a autorisé le Président, par délibération en date du 17 novembre 2020, à engager des négociations avec la SAS Maison du Fromage pour envisager la résiliation de la DSP. Suite à plusieurs échanges et après avoir procédé à des concessions réciproques, il a été décidé de régler cette résiliation à l’amiable pour aboutir à la rédaction d’un protocole transactionnel.

Le protocole transactionnel a pour objet de solder définitivement la relation contractuelle entre la SAS Maison du Fromage et la CCVM en procédant à la résiliation du contrat de délégation de service public selon les conditions suivantes :

- La signature du protocole vaut résiliation de la convention de DSP à compter du 8 mars 2021.
- Le Délégataire prend acte que la signature du protocole s’accompagne d’une indemnité de résiliation de 41 000 € valant indemnisation des biens de retour à la collectivité dont l’amortissement n’est pas finalisé, de son éventuel manque à gagner résultant de la résiliation anticipée de la convention de délégation de service public

- La caution bancaire d'un montant de 15 000 € constituée par la Société La Maison du Fromage de la Vallée de Munster SAS à titre de garantie de paiement des impôts locaux et des créances ouvertes auprès de la CCVM sera conservée par la CCVM jusqu'au complet paiement des dits impôts et créances.
- La Collectivité reprend également à compter du 8 mars 2021 les contrats de prestations suivants
 - Contrat Cloud eco-mobile : 2 abonnements téléphoniques portables, montant mensuel 68 € HT/mois, date de fin : 12/03/2024 – sous réserve de la fourniture des cartes SIM associées
 - Contrat ATSCOM téléphonie : ligne téléphonique fixe et standard téléphonique associé, 170 € HT/mois, date de fin : 31/12/2025
 - Contrat ATSCOM Fibre : abonnement internet fibre avec box, 59 € HT/mois, date de fin : 31/12/2025
 - Contrat EDF : abonnement et fourniture électricité, date de fin 24/05/2021
 - Contrat EKTER proteck Dératisation, contrat annuel
 - Contrat ROSE maintenance des équipements de chauffage, 1999 € HT/ an, date de fin 2/10/2021

Le conseil communautaire est informé que la CCVM va également, dans le souci de permettre une reprise d'activité rapide de l'équipement, racheter le stock de combustibles, de produits à vendre à la boutique et des produits d'entretien pour un montant évalué à 25 200 € HT- sous réserve d'inventaire - Des biens de reprise (lave-vaisselle – four – comptoir réfrigéré – lave verre – machine à glaçons) utiles dans le cadre d'une future exploitation sont rachetés au prix de 1 800 € HT.

Il est expressément convenu entre les parties que l'ensemble des marques, appellations, dessins, logos qui se rapportent à l'exploitation du service en cause appartiennent à la Collectivité.

Monsieur Jean-François WOLLBRETT demande s'il existe déjà des pistes par rapport à la suite et s'il serait prématuré d'en savoir plus. Monsieur le Président répond que nous devons juridiquement d'abord clôturer la DSP avant d'envisager l'avenir.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le protocole de résiliation de la DSP pour l'exploitation de la MDF avec la SAS Maison du Fromage avec effet au 8 mars 2021.

D'INSCRIRE à l'article 678 – autres charges exceptionnelles du budget MDF 2021 – les sommes nécessaires pour le paiement de l'indemnité de résiliation.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités.

POINT 6 – ENVIRONNEMENT

6.1. Rapport d'exploitation 2020 de la Chaufferie Bois - Point présenté par Gabriel BURGARD

Depuis 2015, le réseau intercommunal de chaleur bois dessert le centre nautique et la maison de retraite « Foyer du Parc » dans le cadre d'une régie. Le rapport d'activité de la régie chaufferie intercommunale au bois a été réalisé et il est proposé au Conseil Communautaire d'en prendre connaissance.

Monsieur Jean-Jacques MOREL demande pourquoi l'on achète le bois à ONF Energie alors qu'on pourrait le faire nous-même, comme c'est le cas pour la commune de Griesbach. Monsieur le Président répond qu'on avait envisagé de la faire à un moment donné avec les communes forestières, mais ce projet n'a pu aboutir car il y avait la nécessité de trouver un hangar pour stocker le bois broyé durant le temps de séchage. Il ajoute qu'au niveau de la commune de Griesbach, ceci est géré en régie directe de manière exemplaire, mais que les besoins ne sont pas les mêmes en termes de volume. Toutefois, si le SIVU forestier a une solution à proposer, nous serons prêts à l'étudier.

Ces explications apportées,
Vu l'avis du conseil d'exploitation du 9 février 2021,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE PRENDRE ACTE du rapport 2020 du réseau intercommunal de chaleur bois ci annexé.
DE CHARGER Monsieur le Président de réaliser toutes formalités utiles.

POINT 7 – SERVICES GENERAUX

7.1. Désignation de représentants de la CCVM à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace - Point présenté par Norbert SCHICKEL

La Communauté de Communes de la Vallée de Munster a décidé par délibération du 27 septembre 2016 d'adhérer à l'EPF.

L'EPF constitue ainsi un outil d'accompagnement stratégique intéressant. En effet, l'EPF est compétent pour réaliser pour le compte de ses membres, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières ou d'opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme (projet urbain, politique locale de l'habitat, équipements publics ...). L'EPF peut acquérir les biens par voie amiable ou par voie d'expropriation. Il peut également exercer, par délégation, les droits de préemption et de priorité du Code de l'urbanisme ainsi qu'agir dans le cadre des emplacements réservés et gérer les procédures de délaissement du même code.

L'EPF exerce auprès des communes et des EPCI des compétences exclusivement foncières et immobilières : achat, portage, gestion, remise en état, revente des biens et éventuellement des études et travaux inhérents à ces actions. Ainsi l'EPF intervient dans le cadre d'une convention de portage foncier. Les acquisitions réalisées par l'EPF sont ensuite cédées aux collectivités locales ou à toute structure agissant pour leur compte.

L'EPF, dans le cadre de son intervention, assure le respect de la juste valeur vénale des biens. Ainsi, il n'y a pas d'alimentation de la spéculation foncière. Cette adhésion s'est accompagnée de l'instauration de la Taxe Spéciale d'Equiperment visée à l'article 1607 bis du Code Général des Impôts.

Compte tenu de la modification statutaire intervenue le 16 décembre dernier, la CCVM dispose dorénavant d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant contre deux précédemment. Pour mémoire, lors du CC du 29/07/2020, les représentants suivants avaient été désignés :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Pierre DISCHINGER	Bernard REINHEIMER
Philippe BRESCHBUHL	Jean ELLMINGER

Il convient donc de modifier la représentation de la CCVM au sein de l'EPF.

Ces explications apportées, et après accord des membres du CC sur un vote à main levée,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE DESIGNER les représentants de la CC de la Vallée de Munster à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace suivants :

Délégués titulaire	Délégués suppléant
Pierre DISCHINGER	Philippe BRESCHBUHL

7.2. **Ressources Humaines – Dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes** - Point présenté par Norbert SCHICKEL

Le Président expose l'article 6 quater A de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 susvisée introduit par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit que les administrations doivent instituer un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

Le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 précise le contenu du dispositif mis en place dans l'ensemble des administrations. Il prévoit notamment la mise en place de procédures visant à recueillir les signalements desdits actes par les victimes ou les témoins, l'orientation des agents victimes ou témoins vers les services en charge de leur accompagnement et de leur soutien et les procédures d'orientation des mêmes agents vers les autorités compétentes en matière de protection des agents et de traitement des faits signalés. Il précise enfin les exigences d'accessibilité du dispositif de signalement et de respect de la confidentialité ainsi que les modalités de mutualisation du dispositif entre administrations.

L'article 26-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit que les centres de gestion instituent, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande, le dispositif de signalement prévu. Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion par délibération en date du 22/09/2020 a défini les modalités de mise en œuvre de ce dispositif pour le compte de ses collectivités et établissements publics.

Ces explications apportées,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 6 quater A ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 26-2

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;

Vu la délibération du 22/09/2020 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin. Considérant que toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place, au 1er mai 2021, un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes

Considérant que le Centre de Gestion a mis en place ce dispositif pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande par une décision expresse ;

Considérant qu'il semble opportun, dans un souci d'indépendance et de confidentialité, de confier au Centre de Gestion la mise en œuvre de ce dispositif pour le compte de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster

Considérant que l'information de cette décision sera transmise au CT et au CHSCT ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

QUE LA MISE EN ŒUVRE du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes **EST CONFIEE** au Centre de Gestion du Haut-Rhin dans les conditions définies par délibération de son Conseil d'Administration.

POINT 8 – INFORMATIONS ET POINTS DIVERS

8.1. Informations refacturation des travaux préparatoires aux levés topographiques

La mise en œuvre des levés topographiques des réseaux d'eau et d'assainissement dans le cadre d'une commande mutualisée au niveau de l'intercommunalité nécessitait, au préalable, de mettre à niveau certains tampons et branchements. Un marché a été passé par l'intercommunalité pour ces travaux et il avait été décidé que la CCVM assumerait le préfinancement dans le cadre d'opérations pour compte de tiers. Il est proposé de demander aux communes de rembourser les travaux réalisés en 2020 dans le cadre de l'exercice budgétaire 2021.

Aussi, à l'approche de l'élaboration budgétaire, il est donné aux communes les éléments concernant la refacturation qui sera réalisée par la CCVM en 2021 :

Bon de commande n°	Commune	Adresse	Montant devis € HT		Coût réel € HT	Coût réel € TTC	Aide DSIL mesures covid	Coût réel € TTC à rembourser par la commune en 2021	Nbre tampons	
4	Hohrod	panneau centre évangélique	1 130	↔	1 130,00	1 356,00		1 356,00 €	1	
7	Soultzeren	amont aval Eglise	1 855	↔	1 855,00	2 226,00		2 226,00 €	3	
8	Griesbach	Schlatt, Principale, Poste, Gare	4 700	↘	4 470,00	5 364,00		5 364,00 €	6	
10	Wihr au Val	Gare, Walbach	3 450	↗	3 815,00	4 578,00		4 578,00 €	5	
12	Breitenbach	Eckersberg, Warbel, Grand Rue, Gare	4 790	↗	7 015,00	8 418,00	165,00	8 220,00 €	10	dont Covid 330 € HT
13	Mittlach	ch. Hundsmis	767,50	↘	625,00	750,00	27,50	717,00 €	0	dont Covid 55 € HT
15	Muhlbach	Toute la commune	12 942,50	↗	26 845,00	32 214,00	412,50	31 719,00 €	39	dont Covid 2200 € HT
16	Gaschney	Lotissement, station, descente vers Stosswihr	11 337,50	↘	9 285,00	11 142,00	495,00	10 548,00 €	18	dont Covid 770 € HT
17	Metzeral	Toute la commune	23 745,94	↗	26 550,00	31 860,00		31 860,00 €	27	dont Covid 2475 € HT
19	Soultzbach	Toute la commune	3 850,94	↘	2 895,00	3 474,00		3 474,00 €	4	dont Covid 220 € HT
20	Wihr au Val	Rue de la Gare	972,50	↔	972,50	1 167,00	123,75	1 018,50 €	1	dont Covid 55 € HT
								101 080,50		

8.2. Calendrier des réunions

Réunion bureau /Finances le 09 mars 2021 : DOB 2021 budget principal et Budgets Primitifs annexes 2021

Réunion Conseil Communautaire le 16 mars 2021 : DOB 2021 budget principal et Budgets Primitifs annexes 2021

Réunion bureau /Finances le 06 avril 2021 : Budget Primitif 2021 du budget principal de la CCVM

Réunion Conseil Communautaire le 13 avril 2021 : Budget Primitif 2021 du budget principal de la CCVM

Remerciant ses collègues pour les votes et la confiance témoignée, le Président annonce que la prochaine réunion du conseil communautaire se fera à nouveau à l'espace culturel, les lieux permettant de respecter la distanciation sociale nécessaire.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures 30.